

SOMMAIRE

Dossier

Le ministère de la culture et de la communication au MIDEM 2004 : un nouveau modèle pour la musique

Actualités

Page 4

Trois nouveaux centres culturels de rencontre voient le jour

Page 5

Jean-Jacques Aillagon en Chine
Un accord de coopération en vue dans le domaine du cinéma

Page 6

Mécénat : les PME s'informent

Page 11

Retour à Pleyel
L'État et le propriétaire de la salle ont signé un accord de longue durée

Page 12

Les seniors : un public à conquérir

Page 13

L'enseignement de l'architecture se met à l'heure européenne en 2004

Portrait

Page 16

c-album : le papillon de Linné

Visuel de l'année George Sand (détail)
© c-album / 2003

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti

Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy

Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65 assisté de Valérie Leroy

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Marc-Antoine Chaumien, Robert Fohr, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression :

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 30 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication 3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UN CHEF-D'ŒUVRE DE CLAUDE MONET EFFET DE VENT, LES PEUPLIERS ENTRE AU MUSÉE D'ORSAY

Jean-Jacques Aillagon et Alain Lambert, ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, ont annoncé le 15 décembre l'entrée dans les collections du musée d'Orsay d'un chef-d'œuvre de Claude Monet *Effet de vent, les peupliers*. Ce tableau, qui a été classé trésor national en 2000, est accepté aujourd'hui par l'État en dation en paiement des droits de succession. Régi par une loi du 31 décembre 1968, et entré en application en 1972, le système de la dation permet le paiement à titre exceptionnel des droits de succession et de mutation, et de l'impôt sur la fortune, par la remise à l'État de biens culturels.

Un paysage d'une qualité exceptionnelle

Au cours des années 1890, installé à Giverny, Monet étudia différents motifs dont les variations chromatiques et lumineuses composaient des séries. La série des peupliers, entre celles des Meules et des Cathédrales, connut un succès immédiat. *Effet de vent*, peint en 1891, acheté en 1892 par la Galerie Knoedler de New York puis acquis en 1893 par Paul Durand-Ruel. Le tableau resta ensuite dans la collection du célèbre marchand. Ce paysage, d'une qualité exceptionnelle, au format inhabituel en hauteur, est un des meilleurs exemples d'une série jusqu'alors absente des collections françaises.

Effet de vent, les peupliers est présenté au musée d'Orsay, salle des Monet (galerie des Hauteurs).



Claude Monet, Effet de vent, série des Peupliers, 1891 / Huile sur toile / 105 x 74 cm / Photo RMN, Lewandowski © RMN, Paris 2003

LA FONDATION ALBERTO ET ANNETTE GIACOMETTI EST CRÉÉE

Jean-Jacques Aillagon se félicite de la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Alberto et Annette Giacometti qui permet, enfin, sa création effective. C'est en 1988 qu'Annette Giacometti formula un premier projet de fondation. Le ministre a souhaité, dès sa prise de fonction, de mettre un terme au 15 années de controverses qui ont paralysé la constitution de cette fondation. La volonté de l'artiste et de son épouse est ainsi enfin respectée et l'intégrité de l'œuvre qu'ils avaient conservée est assurée. Il a voulu favoriser cette initiative emblématique de la volonté du gouvernement de développer des fondations notamment dans le domaine culturel. La Fondation Alberto et Annette Giacometti va se consacrer à la protection, à la diffusion et au rayonnement de l'œuvre d'Alberto Giacometti (1901-1966), l'une des plus grandes figures de l'art du XX^e siècle. Le conseil d'administration a tenu sa première réunion le 15 décembre 2003 et a élu Monsieur Jacques Vistel, Conseiller d'État aux fonctions de Président.

2004, ANNÉE GEORGE SAND

Un grand écrivain, une femme d'exception à redécouvrir

Inscrivant le bicentenaire de la naissance de George Sand au titre des célébrations nationales, Jean-Jacques Aillagon a exprimé le souhait que 2004 soit une Année George Sand.

George Sand (1804-1876) est l'une de nos plus grands écrivains du XIX^e siècle, reconnue comme telle par ses contemporains, en France et à l'étranger (Balzac, Hugo, Flaubert, Dostoïevski, H. James lui ont rendu hommage), mais que le XX^e siècle a largement méconnue à l'exception notable de Marcel Proust, d'Alain et de quelques autres.

Si les études sandiennes connaissent un renouveau depuis quelques années en France, à la suite des États Unis, c'est au grand public qu'il s'agit aujourd'hui de proposer une nouvelle lecture et une réévaluation de l'œuvre immense de George Sand en mettant en lumière l'actualité de ses engagements et la modernité de son travail d'écrivain.

Relancer l'édition sandienne

L'édition sandienne connaît un retard considérable : aucune édition d'œuvres complètes n'a été aboutie au XX^e siècle et trop peu de titres sont actuellement présents en librairie sur les deux-cent-quarante-quatre que com-

porte sa bibliographie. Faciliter l'accès aux textes de l'auteur de *Lélia* et de *François le Champi* est donc le premier objectif poursuivi. Plusieurs rééditions et nouvelles éditions sont annoncées pour 2004.

Pour accompagner ce mouvement, le ministère de la culture et de la communication se mobilise grâce à un appel d'offres restreint lancé par le centre national du livre (CNL) auprès des éditeurs et à l'action de la bibliothèque nationale de France (BnF) qui augmentera très sensiblement le nombre de documents disponibles en ligne sur Gallica.

3 février : ouverture de l'Année George Sand

L'ouverture de l'Année George Sand sera marquée par une « journée découverte » que l'ensemble des réseaux éducatifs et culturels ainsi que les médias sont invités à organiser le 3 février : lectures, conférences, expositions de livres, éditions et émissions spéciales contribueront à cette première sensibilisation.

L'Assemblée nationale s'associe à cette journée d'ouverture en accueillant une présentation de textes politiques, autobiographiques et romanesques de George Sand, lus par l'actrice Tania Torrens, ex-sociétaire de la Comédie Française, le comédien Denis Léger-Milhau et une centaine de lycéennes et de lycéens de six établissements d'enseignement général et agricole de diverses régions de France. Les centres dramatiques

nationaux de Nanterre-Amandiers et d'Aubervilliers ainsi que la scène nationale de Châteauroux et la compagnie Théâtre écoute accompagnent ce projet dont la conception et la réalisation sont assurées par Jeanne Champagne.

Autres manifestations nationales

Le premier week-end de juillet sera consacré à la célébration de l'anniversaire de George Sand en Berry.

Un hommage national lui sera rendu et deux journées de lectures, musiques et fêtes champêtres seront organisées à Nohant et sur les principaux lieux sandiens de la région. Le colloque « George Sand : littérature et politique » organisé par les universités de Versailles-Saint Quentin en Yvelines et Paris 8 au Sénat clôturera l'Année George Sand. De nombreuses manifestations sont aussi annoncées en France et à l'étranger sur lesquelles nous reviendrons tout au long de l'année.

www.georgesand.culture.fr

Le site d'information sur l'Année George Sand propose un ensemble de ressources permettant d'une part, au grand public, d'aller à la découverte de l'auteur et de son œuvre, de suivre l'actualité du bicentenaire et d'autre part, aux professionnels d'enrichir leurs programmations et de s'inscrire dans la communication générale de l'Année George Sand. Il est organisé en trois rubriques principales : événements, ressources, logistique.



Visuel de l'année George Sand © c-album / 2003 (Lire par ailleurs en page 16 le portrait des graphistes qui ont conçu l'identité visuelle de l'année George Sand).

Initiée et coordonnée par le ministère de la culture et de la communication (haut comité des célébrations nationales de la direction des archives de France), « 2004 - Année George Sand » en collaboration avec les ministères des affaires étrangères, de l'agriculture, de l'éducation nationale, le ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle, avec l'Assemblée nationale.

AUTRES CÉLÉBRATIONS NATIONALES EN 2004

- 354 - Naissance de Saint Augustin
- 1204 - 31 mars : mort d'Aliénor d'Aquitaine
- 1304 - Naissance de Pétrarque
- 1554 - Ambroise Paré, docteur en chirurgie après avoir soutenu sa thèse réalisée en français
- 1704 - Mort de Bossuet
- 1804 - Sacre de Napoléon 1^{er} et promulgation du Code civil
- 1854 - Naissance d'Arthur Rimbaud
- 1904 - 18 avril : Jean Jaurès fonde le journal *L'Humanité*, Mort d'Étienne Jules Marey
- 1954 - campagne de l'abbé Pierre en faveur des déshérités, Mort de Sidonie Gabrielle Colette, Mort d'Henri Matisse, Mireille crée le Petit conservatoire de la chanson

TROIS NOUVEAUX CENTRES CULTURELS DE RENCONTRE VOIENT LE JOUR

Trois projets ont reçu le 8 décembre le label de « centre culturel de rencontre » délivré par le ministère de la culture et de la communication. Il s'agit de l'abbaye d'Ambronay, du Moulin d'Andé et du Château de la Borie

Créés en 1964, les Centres culturels de rencontre (CCR) ont pour objectif de faire revivre un lieu patrimonial autour d'un projet culturel et artistique contemporain. Le label CCR est attribué par le ministère de la culture et de la communication. Il permet notamment d'obtenir des subventions pour les travaux sur les monuments historiques.

Nouvelle composition de la commission des centres culturels de rencontre

Lors de la réunion de la commission des Centres culturels de rencontre, le 8 décembre, Jean-Jacques Aillagon a annoncé le renouvellement de sa composition. Elle est présidée désormais par René Garrec, président du conseil régional de Basse-Normandie et de la commission des lois du Sénat : celui-ci succède ainsi à Jacques Rigaud dont le mandat venait à échéance, et à l'action duquel le ministre a rendu hommage.

Trois projets labellisés

La commission s'est prononcée favorablement sur la labellisation par le ministère de trois projets :

» **l'abbaye d'Ambronay**, axée sur la thématique de la musique et du sacré ;

» **le Moulin d'Andé**, consacré à l'écriture cinématographique ;

» **le Château de La Borie en Limousin**, destiné à valoriser les rencontres musicales entre la musique baroque et de nouvelles esthétiques.

Accueillir les artistes étrangers

Par ailleurs, cette réunion a été l'occasion pour Jean-Jacques Aillagon de rappeler le caractère original des Centres culturels de rencontre : le caractère pluridisciplinaire des dimensions artistiques qui s'y développent va de pair avec la valorisation de sites patrimoniaux. Au-delà, Jean-Jacques Aillagon a engagé la nouvelle commission à développer deux axes forts : la mise en réseau des centres culturels de rencontre y compris sur le plan international et l'accueil des artistes étrangers, qui constitue l'une des priorités du ministre.



MUSIQUE ET SACRÉ À L'ABBAYE D'AMBRONAY

L'esprit de la musique baroque souffle aujourd'hui sur l'abbaye d'Ambronay (Ain), fondée au XII^e siècle par des Bénédictins. Créé depuis 24 ans, le

festival d'Ambronay a entraîné dans son sillage, il y a 10 ans, la création d'une Académie baroque européenne. Plus de 700 jeunes venant d'une trentaine de pays ont ainsi pu bénéficier de l'enseignement de grands chefs baroques et Alain Brunet, le directeur du nouveau Centre culturel de rencontres, veut encore amplifier les formations en direction des jeunes du département et de la région. La labellisation signifie aussi la rénovation de bâtiments conventuels où le ministère de la culture et de la communication interviendra à hauteur de 40 %.



LE MOULIN D'ANDÉ POUR LES SCÉNARISTES

Après François Truffaut, Robert Enrico ou Alain Cavalier, c'est au tour des scénaristes de venir aujourd'hui travailler au Moulin d'Andé, près de Château-Gaillard, dans l'Eure. Sous l'égide du Centre national des écritures cinématographiques (CECI), les scénaristes mais aussi les costumiers, décorateurs ou monteurs qui recevront une bourse pourront venir séjourner en Normandie pour mettre en forme leur projet.

La tradition d'accueil des artistes venus du monde entier au Moulin d'Andé se

poursuit donc depuis 1957, date à laquelle la propriétaire des lieux, Simone Lipinska, décida de faire du Moulin, vieux de 800 ans et qui a appartenu à Louis Renault, le siège d'un cénacle artistique.



LE CHÂTEAU DE LA BORIE FAVORISE LES RENCONTRES ENTRE LES MUSICIENS

A la suite d'une convention entre le Club des entrepreneurs du Limousin et l'Ensemble baroque de Limoges, un centre de recherche lié aux musiques baroque et classique est créé en 1997 au sein d'un château du

XVII^e siècle restauré, le Château de La Borie, près de Limoges. A la croisée des chemins entre une action de diffusion des concerts de l'orchestre dans la région limousine (avec en particulier un travail sur les publics scolaires) et une activité de recherche appliquée sur la facture des instruments, le Château de La Borie a pour ambition de réduire le fossé existant entre musique et musicologie.

JEAN-JACQUES AILLAGON EN CHINE

Accord de coopération en vue dans le domaine du cinéma

Jean-Jacques Aillagon s'est rendu à Pékin et à Shanghai du 1^{er} au 4 décembre accompagné de Nathalie Baye, Jean-Michel Jarre, l'écrivain Dai Sijie, le réalisateur Jacques Perrin et d'une délégation de professionnels du cinéma menée par Unifrance Film. L'engagement de la France dans les années culturelles croisées France-Chine, la participation à la Conférence du Forum Europe-Asie (ASEM) et la préparation d'un accord de coopération dans le domaine du cinéma ont constitué les temps forts de son voyage.

Au moment où la France et la Chine s'apprentent à célébrer en janvier 2004 les 40 ans de leurs relations diplomatiques, la coopération culturelle entre les deux pays n'a jamais été aussi féconde, comme l'atteste l'Année de la Chine en France, premier volet des années croisées qui se déroule depuis le mois d'octobre sur le territoire français. Prochains événements : Le Nouvel An chinois donnera lieu à un défilé exceptionnel sur les Champs-Élysées le 24 janvier



Autour de Jean-Jacques Aillagon, Jean-Michel Jarre, Nathalie Baye et Jacques Perrin devant le chantier de l'Opéra de Pékin © D.R.

et la Tour Eiffel sera illuminée en rouge. À partir d'octobre 2004, c'est autour de la Chine d'accueillir la France. Le ballet de l'Opéra national de Paris effectuera en effet une tournée en Chine et deux expositions prestigieuses seront présentées : l'une autour de Louis XIV et l'autre sur la peinture impressionniste.

Christine Albanel, présidente du Château de Versailles, Hugues Gall, directeur de l'Opéra de Paris et Serge Lemoine, directeur du Musée d'Orsay, étaient présents aux côtés de Jean-Jacques Aillagon durant le voyage. Par ailleurs, un projet de festival de cinéma français a été évoqué.

Diversité culturelle

La diversité culturelle était au centre de la Conférence de l'ASEM (Forum Europe-Asie) qui s'est tenue les 3 et 4 décembre à Pékin. Co-parainée par la France, Singapour, la Chine, le Danemark, la Malaisie et l'Indonésie, cette rencontre intitulée « Unité dans la diversité » a poursuivi le dia-

logue sur les enjeux de la diversité culturelle ouvert lors du Sommet de Copenhague en septembre 2002.

Les membres de l'ASEM ont salué la décision adoptée de façon unanime à l'UNESCO d'engager la négociation d'une convention internationale sur la diversité culturelle (*voir L.I. n° 111*) qui permettra le développement d'échanges interculturels sur une base de réciprocité. La prochaine réunion de l'ASEM se tiendra à Paris en 2005.

Plus de films et de programmes

Enfin, lors de son entretien avec Guangchun Xu, ministre chinois de la radio, de la télévision et du cinéma, Jean-Jacques Aillagon a évoqué les moyens concrets de parvenir à un accord de coopération dans le domaine du cinéma. Cet accord permettrait d'augmenter le nombre de films et programmes audiovisuels français dans la part réservée aux films étrangers autorisés chaque année à être diffusés en Chine, au cinéma comme à la télévision.

QU'EST-CE QUE L'ASEM ?

L'ASEM est un organe informel de dialogue et de coopération entre les quinze États membres de l'Union européenne, la Commission européenne et dix pays d'Asie : le Brunei *, la Chine, la Corée du Sud, l'Indonésie *, le Japon, la Malaisie *, les Philippines *, Singapour *, la Thaïlande *, le Vietnam *.

Ses domaines de compétence s'articulent autour de trois piliers : le dialogue politique, le dialogue économique et financier et les autres coopérations (dont les aspects culturels et sociaux). Son objectif est de renforcer les liens entre les deux continents dans un esprit de respect mutuel et de partenariat égal.

L'ASEM s'appuie une fondation, l'ASEF (Asia-Europe Foundation), qui met en œuvre des programmes d'échanges sur la base des contributions volontaires des membres. Le premier sommet de l'ASEM s'est tenu à Bangkok en mars 1996. Depuis lors, une rencontre entre chefs d'État et de Gouvernement a lieu tous les deux ans à Londres en 1998, à Séoul en 2000, à Copenhague en 2002. Des rencontres ministérielles et des groupes de travail ont également lieu régulièrement.

Asia-Europe Meeting / Forum Europe-Asie

* Pays membres de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations)

Pour en savoir plus :

http://europa.eu.int/comm/external_relations/asem/intro/

RÉFORME DU MÉCÉNAT : LES PME S'INFORMENT

Dans le contexte du développement du dispositif de la loi sur le mécénat, plusieurs opérations ont été d'ores et déjà mises en œuvre par le ministère de la culture et de la communication. Aujourd'hui, avec le concours de la direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, une information sur les avantages fiscaux de la loi sur le mécénat a été donnée aux petites et moyennes entreprises.

La diffusion de l'esprit de la loi mécénat et de ses dispositions amène les membres de la mission à de nombreux déplacements en région, car une utile information passe par les PME-PMI, gisement potentiel du mécénat culturel dans notre pays. La commission « Entreprises et Culture » du mouvement des Entreprises de France (section Gironde) en présence de l'adjoint au maire de Bordeaux en charge de la culture, s'est réunie sous la présidence de Denis Mollat, PDG de la Librairie Mollat, un des plus actifs libraires indépendants de France et mécène culturel. Les plus importants entrepreneurs locaux ont alors été sensibilisés aux dispositions nouvelles sur le mécénat. Soutenu par le directeur régional des affaires culturelles, un carrefour d'entreprises sera organisé en fin de premier trimestre 2004 sur le thème d'une nouvelle mobilisation pour le mécénat culturel en Aquitaine.



Jacques Rigaud, Président d'Admical et Anne Sinclair, Présidente du Jury, lors de la remise des Oscars du Mécénat © D.R.

LES OSCARS DU MÉCÉNAT

Créée en 1979, l'Admical a pour mission de promouvoir la pratique du mécénat en France. Chaque année, un jury indépendant décerne les Oscars du Mécénat à des entreprises dont la politique est jugée exemplaire. Le 18 novembre, Jacques Rigaud, président d'Admical, et Anne Sinclair, présidente du jury, ont accordé les Oscars à quatre entreprises - Scheiner Electric, Patagonia Europe, BNP Paribas et Vacances Bleues, dont les deux dernières sont particulièrement impliquées dans le champ culturel. La Fondation BNP-Paribas soutient des disciplines peu aidées par le mécénat : danse contemporaine, nouveaux arts du cirque et jazz. Ces soutiens se prolongent à travers ses liens avec la Folle Journée à Nantes, la Maison de la Danse à Lyon, le festival Rebonds à Albi, Art Danse Bourgoigne, le Théâtre de la Cité

108 correspondants « mécénat » opérationnels

Un réseau de correspondants « mécénat » a été mis en place : par direction centrale et régionale, par établissement public, le ministère de la culture et de la communication a désormais un interlocuteur « mécénat » spécialisé. Les correspondants des DRAC participeront, le 29 janvier, à leur première réunion, à l'espace EDF Electrica à Paris. L'objectif de ces groupes de travail est de présenter la loi que les correspondants auront pour mission, à leur tour, de faire mieux connaître. Il est aussi de les mettre en contact avec des responsables d'entreprises ou de fondations dans le cadre d'échanges ouverts, afin d'engager un dialogue entre le monde de la culture et celui de l'entreprise.

La liste des correspondants « mécénat » est en ligne sur le site www.culture.gouv.fr, rubrique mécénat.

Nomination

Patrice Marie, précédemment chef de département à la délégation au développement et aux formations (DDAT), a rejoint la mission pour le mécénat en tant que chef de projet. Il partage la mission de développement, notamment en région, avec de nombreux déplacements destinés à faciliter le partenariat entre les DRAC, les chambres de commerce et d'industrie, les chefs d'entreprises et les acteurs culturels.



PUBLICATION

La brochure, « *Un nouvel élan pour le mécénat culturel* », à destination des entreprises et des fondations vient de paraître. Réalisée par la mission mécénat et le département de l'information et de la communication, elle présente la réforme du mécénat et explique notamment ses dispositions fiscales.

Disponible sur simple demande

Tél. : 01 40 15 83 97

En couverture : Nils Udo, tronc de bouleau, teinté au jus de baies d'obier, Dietsenbrunn, Bavière 1992 - Galerie Alain Gutharc.

internationale à Paris. Quant à Vacances Bleues, cette agence de voyages « seniors » poursuit une politique d'achat et de promotion des jeunes artistes plasticiens à Marseille. Un commissaire d'exposition exclusif, Nicole Baschet-Thomas, assure la continuité des actions : sélection des artistes, organisation des expositions, conseils pour les acquisitions.

Cette initiative prend sa place au sein de Mécènes du Sud, association créée par huit chefs d'entreprises pour soutenir chaque année des événements culturels permettant l'émergence de jeunes talents vivant et travaillant à Marseille.

Elle est issue de la conviction que le développement de Marseille passe par son dynamisme culturel et artistique.

D

Ministère de la culture
et de la communication

Dossier

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION AU MIDEM : UN NOUVEAU MODÈLE POUR LA MUSIQUE

Le 38^e Midem se déroulera du 25 au 29 janvier à Cannes dans un contexte historique de mutation pour le marché du disque.

La révolution technologique liée au développement de l'internet, le changement des modes de consommation de la musique, le climat de crise de l'industrie discographique imposent une nouvelle approche de la politique menée par le ministère de la culture et de la communication avec les professionnels des industries du disque. Dans ce contexte, Jean-Jacques Aillagon exposera à Cannes les grandes lignes de son action. Le soutien à la filière discographique passe par un environnement juridique et fiscal plus favorable et par des aides ciblées

allant aux projets artistiques les plus exigeants et les moins immédiatement rentables ainsi qu'aux structures professionnelles fédératrices, telles que le Bureau export du disque. L'année 2004 sera marquée par de nouveaux modes de distribution de la musique en ligne, ce qui implique à la fois d'inciter les producteurs à développer des offres attractives et de fournir un cadre juridique permettant de lutter contre le piratage. Plusieurs lois, dont celle sur l'économie numérique, apporteront des garanties en ce sens tout comme la baisse de la TVA sur le disque si celle-ci est adoptée. La lutte contre la piraterie est également au cœur de cette nouvelle politique.

UNE ACTION GLOBALE POUR LA DIVERSITÉ MUSICALE

En 2003, le ministère de la culture et de la communication a renforcé sa politique de défense de la diversité musicale. L'économie du disque, sa production, sa distribution, l'exposition dans les médias, la protection de l'ensemble des ayants droits : autant de domaines qui ont entraîné de nouvelles actions pour défendre la diversité des opérateurs et des œuvres. La *Lettre d'information* dresse un panorama de ces actions.

Alors que les compact disc (CD) et les supports physiques sont aujourd'hui appelés à coexister avec la musique dématérialisée, le disque apparaît comme un bien culturel dont il faut conforter la production ainsi que les courants les plus exigeants et l'accès aux jeunes. Pour encourager ce secteur, le ministère de la culture et de la communication a développé en 2003 son soutien à la production de disques, avec une attention particulière aux labels indépendants, à travers notamment des structures telles que le Fonds pour la création musicale (FCM) et



Le 21 juin, jour de la Fête de la musique, producteurs, détaillants et distributeurs s'engagent aux côtés de Jean-Jacques Aillagon à répercuter une éventuelle baisse de la TVA © Farida Bréchemier.

Musique française aujourd'hui (MFA). Par ailleurs, pour préserver les conditions de la diversité musicale, le ministère suit avec une grande attention les enjeux des fusions des grands groupes de l'industrie musicale.

Le financement des entreprises

Concernant le financement de l'industrie musicale, la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) a confié à Antoine Cocquebert, expert comptable et commissaire aux comptes spécialisé dans les industries culturelles,

une mission de réflexion autour de mesures de soutien économique à la production et à la distribution du disque qui doivent trouver leur application en 2004.

La distribution

Parce que le circuit de distribution indépendante du disque est aujourd'hui affaibli (2 000 disques en 1978, moins de 200 aujourd'hui), le ministère a engagé 2 actions en 2003 : un dispositif d'aide (1 million d'euros par an pendant 3 ans) spécifiquement destiné aux commerces culturels au sein du

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) avec une convention triennale entre le ministère de la culture et de la communication et le secrétariat d'État chargé du commerce ; une aide globale de 300 000 euros pour soutenir des projets innovants de distribution du disque. En 2004, cette nouvelle action sera confiée au Fonds pour la création musicale dans le cadre de la création d'un nouveau dispositif de « soutien à des initiatives alternatives de distribution ».

TVA
5,5%

LA BAISSÉ DU TAUX DE TVA SUR LES DISQUES

La campagne mise en œuvre par Jean-Jacques Aillagon pour convaincre les partenaires européens de la nécessité d'appliquer au disque le taux réduit de TVA se poursuit aujourd'hui avec la modification adoptée par le Parlement européen de la directive TVA. La proposition de la Commission relative à une révision générale des taux réduits de TVA a été examinée par le « groupe des questions fiscales » au cours de trois réunions techniques qui se sont tenues respectivement les 24 juillet, 3 septembre et 22 septembre. La France a réitéré à chaque fois sa demande concernant les disques et cassettes sonores, officiellement soutenue par la Belgique, l'Italie et le Luxembourg. Au Conseil des ministres franco-allemand du 18 septembre, l'importance que la France attache à cette mesure a été rappelée. Francis Mer, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, renouvellera avec détermination auprès de ses collègues européens la demande française lors des prochains conseils ECOFIN consacrés à

la TVA. Enfin, Jean-Jacques Aillagon s'est félicité de l'avis adopté par le Parlement européen le 4 décembre en faveur de l'inclusion de « la fourniture de musique ou de films enregistrés sur des disques compacts ou des formats audio et audiovisuels similaires » dans l'annexe H permettant l'application du taux réduit de TVA. Il salue le rapport établi à cette fin par la députée européenne, Christa Randzio-Plath. Ce rapport souligne l'absence d'impact négatif de la mesure sur le fonctionnement du marché intérieur, ainsi que les effets très favorables aux consommateurs et à l'industrie, en se fondant notamment sur les résultats positifs de l'application d'un taux réduit de TVA sur les livres en Suède en 2002. En outre, le délai supplémentaire octroyé aux négociations sur l'annexe H constitue également pour la France un élément favorable. Il permet de poursuivre le travail de conviction entrepris auprès des États membres, l'Allemagne en particulier.

La diffusion de la musique à la radio

Un accord a été signé le 5 mai entre les professionnels de l'industrie musicale et les radiodiffuseurs : il fixe les règles des engagements en faveur de la diversité des opérateurs et des œuvres. Il a donné lieu à la mise en place d'un groupe de suivi des indicateurs de la diversité musicale à la radio piloté par l'observatoire de la musique qui rendra son premier rapport annuel début 2004.

La diffusion de la musique à la télévision

Le mode de diffusion télévisuel

est un vecteur essentiel de la diversité musicale. Depuis quelques années, les télévisions privées ont développé des recettes annexes grâce à l'édition phonographique. Le ministère reste aussi très attentif à ce que la diversité des musiques et surtout des opérateurs soit préservée. Un groupe de travail, confié à Véronique Cayla, directrice générale du festival de Cannes et membre du CSA, entre télédiffuseurs et professionnels de la filière a été mis en place dans l'esprit de celui conduit pour la radio. Parallèlement, le contrat d'objectif entre l'État et France Télévisions, est



Jean-Jacques Aillagon et Carla Bruni qu'il venait de décorer © Farida Bréchemier

en cours de renégociation : des efforts pour l'exposition de la musique, y seront inscrits.

La musique classique

Enfin, une mission de réflexion sur l'économie spécifique du

disque classique a été confiée à Louis Bricard, président des Victoires de la musique et ancien président du label Auvidis. Son rapport doit donner lieu à des mesures qui seront annoncées cette année.

LA LUTTE CONTRE LA PIRATERIE OU CONTREFAÇON



La piraterie musicale ou contrefaçon et plus particulièrement le « Peer2peer » (logiciels d'échange de fichiers entre internautes) touchent aujourd'hui de plein fouet l'industrie musicale française, plaçant l'édition phonographique dans une crise sans précédent. On compte actuellement dans le monde 600 millions d'internautes (dont 20 millions en France). Chaque jour, 130 à 150 millions de fichiers illégaux s'échangent et 1 disque sur 3 est piraté. En 2003, le volume des ventes a chuté de 8,8 % en France. Le développement de la reproduction illicite des œuvres musicales freine celui des industries du disque, nuit à la diversité de la production musicale et à la juste rémunération des auteurs, artistes et producteurs, et c'est sans états d'âme qu'il convient de s'attaquer à une piraterie dont les effets sont dévastateurs sur l'industrie du disque et la diversité culturelle.

Dans ce contexte de crise, Jean-Jacques Aillagon a organisé le 6 juin, avec Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, une table ronde associant les professionnels et les administrations concernés par la lutte contre la contrefaçon en matière de propriété littéraire et artistique (voir *Lettre d'information n°108 de juillet-août 2003*).

A la suite de cette rencontre, une mission a été confiée à Philippe Chantepie, chargé de mission à l'inspection générale des affaires culturelles et à Jean Berbinau, ingénieur général des télécommunications. Elle doit élaborer un programme de travail autour des questions juridiques d'une part et de celles touchant à l'information sur les mesures techniques de protection des œuvres d'autre part.

Sur ces bases, le ministère articule sa démarche de lutte contre la contrefaçon, qui doit aller de pair avec le développement de l'offre légale sur les réseaux, autour des axes suivants :

» un cadre juridique renforcé, avec notamment le dépôt de deux projets de loi devant le Parlement. Le projet de loi de transposition de la

directive européenne droits d'auteurs/droits voisins dans la société de l'information du 22 mai 2001 a été adopté en conseil des ministres le 12 novembre. Il doit être examiné par le Parlement début 2004. Le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN) qui transpose la directive européenne du 8 juin 2002 sur le commerce électronique, traite notamment de la responsabilité des intermédiaires techniques sur les réseaux numériques.

» un cadre juridique approprié et sécurisant pour la diffusion de la musique en ligne, visant à contenir le pillage de pans entiers de catalogues musicaux sans autorisation ni rémunération des ayants droit de toute la filière musicale.

» un interface entre les acteurs et une sensibilisation des consommateurs : avec l'appui des professionnels concernés, des campagnes d'information et de sensibilisation du public, notamment des jeunes, vont être menées sur le respect de la propriété intellectuelle nécessaire pour encourager les auteurs et préserver les capacités d'investissement et d'emploi des industries culturelles.

» des mesures techniques, permettant d'encadrer efficacement l'utilisation d'une œuvre par des protections telles que code d'accès, cryptage, brouillage, tatouage de l'œuvre, et dont l'application doit toutefois prendre en compte le souci du consommateur et des éditeurs de services en ligne de bénéficier des exceptions aux droits d'auteur (copie privée, courte citation, etc).

» un volet répressif, dont il convient d'étudier les modalités ; en France aujourd'hui, les ayants droit préfèrent dans un premier temps responsabiliser les fournisseurs d'accès sur internet, avant de poursuivre les internautes comme le font par exemple les américains.



UNE PLATEFORME EUROPÉENNE POUR LA MUSIQUE : LES « PROJETS-PILOTES »

Le Bureau européen de la musique (EMO/European Music Office)

est l'outil du soutien de la France à l'action de la Communauté Européenne pour les industries musicales. Depuis 1995, il regroupe environ 30 structures en Europe, dont pour la France le Bureau Export, le FCM, la SACEM.

Un programme de l'Union européenne pour les industries musicales

Dans la perspective d'un nouveau programme culturel à partir de 2007, qui incluerait une action spécifique pour les industries culturelles, l'Union européenne développe et amplifie, dès 2004, son action de soutien aux musiques en Europe. Dans ce cadre, le bureau européen de la musique a proposé la mise en place de « projets pilotes », gérés par une plate-forme européenne musicale composée d'organisations professionnelles et institutionnelles. Ils devaient être sélectionnés par la Commission en décembre 2003 pour être mis en place tout au long de l'année 2004. Ces projets sont une esquisse de ce que pourrait être une action spécifique pour l'industrie musicale, dans le cadre du futur programme européen de 2007.

Trois projets pilotes

» Le premier veut améliorer l'échange d'information entre les organisations de promotion nationales. Il passe entre autres par la mise en place d'une base de données réalisées sur la base d'un inventaire de toutes les organisations nationales présentes sur le marché européen et international de la musique.

» Le deuxième veut améliorer la circulation des jeunes talents en Europe en l'alliant à une couverture médias importante. L'initiative ETEP (*european talent exchange programme*) est un programme d'échange et de promotion de la musique européenne géré par les festivals Eurosonic soit plus de 30 festivals européens et plus de 24 radios.

» Enfin, la préfiguration d'un bureau d'information européen sera lancée à New York. Il sera en charge d'une collecte des informations, d'une analyse du marché américain. Il coordonnera le fonctionnement de ces trois actions. Son objectif est de gérer les fonds de l'Union européenne à destination des actions pilotes, de répondre à toutes les requêtes de la Commission Européenne.

L'EXPORT : LE REBOND ATTENDU

Les tendances : après une année 2001 extrêmement brillante (40 millions d'unités), l'année 2002 a confronté les maisons de disques françaises à la crise internationale, mais de façon plus modérée que d'autres pays d'Europe (poursuite du succès à l'export de Daft Punk, Manu Chao, Yann Tiersen, Cesaria Evora, Lorie, Noir Désir). Les résultats 2003 (communiqués au Midem 2004), forcément moroses, n'entachent pas la perspective d'un rebond, espéré par les professionnels pour 2004. La belle moisson de certifications à l'export 2003 témoigne des atouts de la musique française et les succès de Carla Bruni (Naïve),

Henri Salvador (Emi/Virgin), Natasha St Pier (Sony) doivent être soulignés.

Perspectives 2004 : face à la crise mondiale du disque, la richesse et la qualité artistique de la musique française devraient être soutenues par un recentrage des maisons de disques sur la production nationale et sur quelques objectifs internationaux prioritaires, par des efforts accrus des producteurs, par le développement du soutien direct du bureau export au financement des tournées et à des actions de promotion à l'étranger.

CHRONOLOGIE D'UN MARATHON

Les dates marquantes de l'engagement pour la diversité musicale

- » **Mai 2002 :** première prise de position de Jean-Jacques Aillagon en Conseil des ministres européens de la culture
- » **Décembre 2002 :** le Premier Ministre confie à François Léotard une mission de lobbying pour une baisse de la TVA sur le disque
- » **Janvier 2003 :** à l'occasion du Midem, Jean-Jacques Aillagon présente sa politique d'ensemble pour le soutien à la diversité musicale
- » **Avril 2003 :** lancement de la mission confiée à Louis Bricard sur l'économie du disque classique
- » **Le 5 mai 2003 :** signature d'un code de bonne conduite entre radiodiffuseurs et producteurs de disques
- » **Le 27 mai 2003 :** plan d'action du Comité national anti-contrefaçon
- » **Le 6 juin 2003 :** table ronde organisée par Jean-Jacques Aillagon avec Nicole Fontaine sur la lutte contre la contrefaçon artistique et littéraire
- » **Le 21 juin 2003 :** les producteurs, distributeurs et détaillants s'engagent pour la répercussion sur les prix d'une baisse de la TVA
- » **Ce 25 juin 2003 :** signature de la convention Fisac favorisant les commerces de

proximité pour les biens culturels

- » **Le 4 décembre 2003 :** Prise de position du parlement européen sur la baisse de la TVA sur le disque
- » **Le 17 décembre 2003 :** remise à Jean-Jacques Aillagon du rapport de Louis Bricard sur l'économie du disque classique
- » **Le 19 décembre 2003 :** première réunion du groupe de travail entre télédiffuseurs et professionnels de la musique
- » **Décembre 2003 :** signature des premiers contrats de projets pilotes par l'Union européenne
- » **Décembre 2003 :** signature du contrat d'objectif et de moyens de France-Télévision dans lequel le groupe s'engage pour la diversité musicale
- » **Décembre 2003 :** remise à Jean-Jacques Aillagon du rapport d'Antoine Cocquerbert sur le financement des entreprises des industries musicales
- » **Janvier 2004 :** rapport annuel du groupe de suivi des indicateurs de la diversité musicale à la radio
- » **1^{er} semestre 2004 :** projet de loi sur la contrefaçon

RETOUR À PLEYEL

L'État et le propriétaire de la salle ont signé un accord de longue durée

Un accord confiant à l'État pour une durée de 20 ans l'exploitation de la salle Pleyel a été conclu le 8 décembre avec le ministère de la culture et de la communication. Un important programme de travaux de rénovation est prévu, pour une réouverture au public à la rentrée 2006.

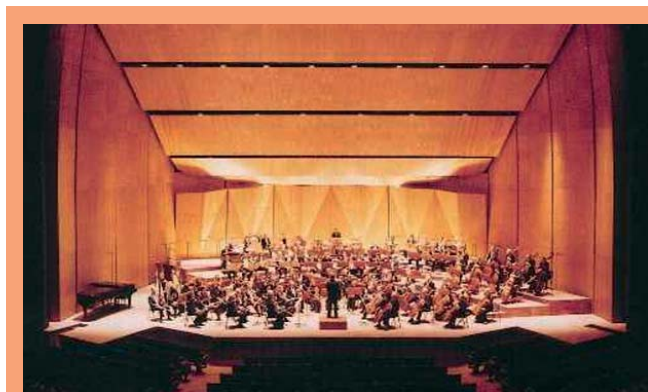
Après la remise du rapport de Bernard Auberger et Philippe Bélaval sur l'implantation d'une salle de concert symphonique à Paris, Jean-Jacques Aillagon a annoncé le 11 décembre que l'État a signé un protocole d'accord avec la société IDSH présidée par Hubert Martigny, propriétaire de la salle Pleyel. « *Cet accord*, a souligné le ministre, *permet à l'État de prendre à bail la salle Pleyel pour une durée de 20 ans à un niveau de loyer rai-*

sonnable ». La marque *Salle Pleyel* est mise à disposition gratuite de l'État pendant la durée d'exploitation de la salle. Une nouvelle saison sera donnée à Pleyel dès 2006-2007.

Le programme des travaux

Des travaux très importants seront effectués par le propriétaire en 2004 et en 2005, pour un montant évalué à 18 millions d'euros.

Le programme de rénovation fera l'objet d'un cahier des charges établi au plus tard au 31 mars. Les travaux sont confiés à l'architecte français François Ceria et au cabinet américain Artec Consultants Inc (Performance Venue Design), assisté du scénographe canadien Sceno Plus. Définis d'un commun accord par le propriétaire et l'État, après consultation des futurs utilisateurs, ils permettront en premier lieu d'augmenter les qualités acoustiques de la salle. Le confort des spectateurs sera amélioré, tout comme celui des musiciens, qui bénéficieront de loges réaménagées dans l'immeuble dit Daru. Les espaces publics seront



LA SALLE PLEYEL : PETIT HISTORIQUE

En 1807, le compositeur et éditeur autrichien Ignaz Pleyel (1757-1831), ouvre une fabrique de pianos qui allait rendre son nom célèbre dans le monde entier. La dynastie Pleyel est née. Après le succès rencontré par une première salle de concert créée en 1838, Gustave Lyon, directeur de la société Pleyel, décide, au début des années 1920, d'en édifier une seconde de 3 000 places, dans le style Art Déco. L'inauguration a lieu le 18 octobre 1927. Stravinsky et Ravel y dirigent leurs œuvres à la tête de la Société des Concerts du Conservatoire. Neuf mois après son inauguration, le nouvel immeuble Pleyel est victime d'un incendie. La réouverture a lieu fin 1928. Après une première modification de l'acoustique en 1957, le Crédit Lyonnais, propriétaire de la salle Pleyel, décide, en 1981, de la rénover. Elle accueille alors l'Orchestre de Paris dirigé par Daniel Barenboïm. Elle est rachetée en 1998 par Hubert Martigny.

également agrémentés de la création d'un foyer et de la restauration du hall et de la rotonde.

Le projet culturel

L'exploitation de la salle sera entièrement dévolue au locataire. « *Je souhaite qu'un projet culturel solide puisse y voir le jour* », a indiqué Jean-Jacques Aillagon. Il a confié à Laurent Bayle, directeur de la Cité de la Musique, le soin de faire des propositions sur le mode de gestion de cette salle, avec l'ambition d'y développer une programmation large, visant une politique d'élargissement des publics, ouverte à toutes les esthétiques. Laurent Bayle devra aussi veiller à ce que la salle Pleyel puisse accueillir de façon

satisfaisante l'Orchestre de Paris, mais aussi les concerts de l'Orchestre philharmonique de Radio France, l'Orchestre national de France, l'Orchestre national d'Ile-de-France, les orchestres en région, associatifs, et naturellement aussi, les grandes formations internationales.

« *Nous disposons désormais, pour assurer l'avenir de la vie musicale à Paris, d'une solution équilibrée et dynamique, sans obérer pour autant la possibilité de la réalisation, dans quelques années, d'un nouvel auditorium* » a indiqué Jean-Jacques Aillagon qui a fait part de sa « disponibilité » aux collectivités locales et notamment à la mairie de Paris pour engager des discussions à ce sujet.



Signature du protocole d'accord du 8 décembre 2003 entre Jean-Jacques Aillagon et Hubert Martigny © Farida Bréchemier / Ministère de la culture et de la communication

Cinéma

LES SENIORS :
UN PUBLIC À CONQUÉRIR

Bénéficiant d'une espérance de vie de plus en plus longue et consacrant une part importante de leurs revenus aux loisirs, les seniors représentent un vrai public potentiel pour le cinéma. Une enquête du Centre national de la cinématographie (CNC) montre en effet que seuls 4 seniors sur 10 fréquentent les salles obscures.

Si les seniors représentent une part de plus en plus importante de la population, l'âge de 50 ans marque cependant un tournant en terme de fréquentation des salles obscures. On constate en effet à cet âge une première diminution de la fréquentation du cinéma qui s'accélère après 60 ans. Seuls 4 seniors sur 10 vont au cinéma au moins une fois par an alors que c'est le cas pour 6 français sur 10 et que les seniors représentent un spectateur sur quatre.

La pratique cinématographique des seniors a pourtant largement progressé depuis 20 ans : il est passé de 13,9 % de la population cinéma en 1975 à 28,9 % en 2002. Les seniors sont par ailleurs, devenus de plus en plus assidus : ils sont 4,2 % à aller au cinéma au moins une fois par semaine, taux identique à celui de la moyenne des français. Ils sont, de plus, de grands adeptes

des cartes de fidélité puisque 21,4 % des seniors en possèdent une.

Des comédies avant toute chose

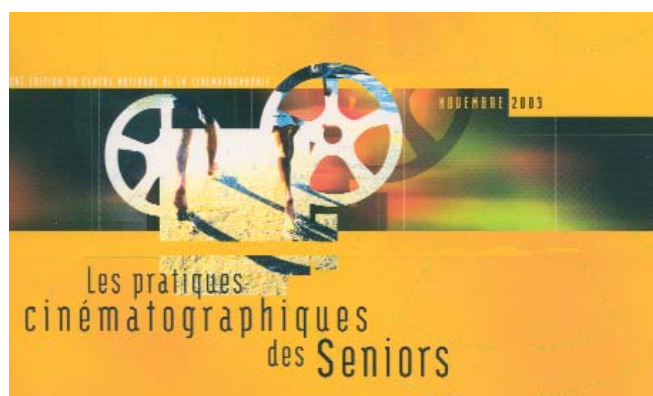
Deux grandes catégories de seniors se distinguent quant à leurs habitudes cinématographiques : les moins de 65 ans et les plus de 65 ans. Les moins de 65 ans ont des comportements proches du reste de la population : ils vont au cinéma le soir et surtout le week-end et c'est au sein de cette population que l'on trouve les spectateurs les plus assidus. Les plus de 65 ans, quant à eux vont au cinéma avant 19 heures, principalement en semaine notamment le jeudi et associent souvent le cinéma à d'autres activités (restaurant, café...).

Le cinéma reste pour les seniors une activité que l'on fait en couple ou en famille, notamment avec les enfants, même si la sortie en solitaire progresse depuis plusieurs années. Le choix du cinéma est souvent fonction de sa commodité d'accès ce qui justifie qu'un tiers des seniors se rend principalement dans un multiplexe. Les salles d'art et d'essai ne sont pas pour autant délaissées puisqu'ils forment 24,4 % du public. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les seniors sont des spectateurs plus indulgents que la moyenne à l'égard du service cinéma sauf en ce qui concerne la qualité du son.

Le cinéma est avant tout considéré par les seniors comme un moment de distraction, de plaisir. Ce qui justifie sans doute qu'ils choisissent en grande majorité leur film eux-mêmes

et qu'ils plébiscitent la comédie comme genre préféré (52,2 % des seniors font de la comédie leur premier ou deuxième choix de genre de cinéma). Ils font toutefois preuve de goûts très éclectiques dans leur choix.

Les résultats complets de cette étude sont disponibles auprès du Centre national de la cinématographie
Tél. : 01 44 34 38 26

**LA RÉPARTITION DES SPECTATEURS DE CINÉMA EN FRANCE**

Mieux connaître la répartition des salles et des spectateurs sur le territoire français, tel est l'objectif de l'enquête menée régulièrement par le Centre national de la cinématographie (CNC).

Pour la première fois en 2002 depuis l'avènement des multiplexes, l'équipement cinématographique français a stoppé sa croissance. Les salles de cinéma sont principalement implantées dans les communes urbaines : 75,3 % des entrées sont réalisées dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants qui regroupent presque la moitié des français. Paris dispose d'un capital de salles unique au monde, les salles parisiennes réalisant 16,5 % de la fréquentation nationale. Dans le même temps, les principales victimes de la disparition de salles sont les petites communes de moins de 10 000 habitants : 24 communes ont ainsi perdu leurs salles en 2002.

Pour le reste, on note que les résultats de l'enquête pour 2002 sont sensiblement comparables à ceux de 2001. La répartition des salles au sein des départements est également inégale puisqu'en 2002, 13 départements rassemblaient le tiers des salles, 23 en rassemblaient la moitié. Les départements les mieux équipés sont les départements où sont localisés les principaux pôles d'activité et de population du territoire ainsi que les départements touristiques du littoral et de la montagne.

La fréquentation cinématographique recoupe ces différences territoriales : 14 départements totalisent en effet, plus de la moitié des entrées. Paris arrive largement en tête avec 30,4 millions d'entrées, le Nord, le Rhône et les Bouches du Rhône dépassent les 6,5 millions d'entrées.

Le dossier du Centre national de la cinématographie sur la *Géographie du cinéma*, est disponible auprès de la direction de la communication : CNC Info, n° 288, septembre 2003, 4,57 euros.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE SE MET À L'HEURE EUROPÉENNE EN 2004

Dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, l'enseignement de l'architecture va être réformé dès la rentrée 2004. Explications.

Afin de promouvoir une meilleure coopération entre les établissements d'enseignement supérieurs des différents pays européens, une harmonisation des diplômes est nécessaire. Le 19 juin 1999, les représentants de 29 pays européens étaient parvenus à un accord et ont signé la déclaration de Bologne qui va dans ce sens. Cette harmonisation doit s'appuyer sur un système de diplômes facilement comparables d'un pays à l'autre, permettant une plus grande lisibilité des cursus offerts et une mobilité accrue des étudiants. Pour cela le système mis en place se fonde sur trois niveaux de diplômes : la Licence (bac+3), le MAster (bac+5), le Doctorat (bac+8). Le nom de ce nouveau système est LIMADO ; il est appelé aussi 3/5/8. Chaque année sera partagée en deux semestres au cours desquels les étudiants acquerront des crédits, les ECTS (european transfer system), dont l'addition leur donnera accès à un diplôme.

Spécificité française

Dans une grande partie de l'Europe l'enseignement de l'architecture est intégré aux universités. La spécificité française



Les étudiants de l'école d'architecture de Saint-Etienne © D.R.

d'un enseignement de l'architecture à la fois universitaire et professionnel de haut niveau représente 20 écoles sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, plus deux écoles délivrant un diplôme reconnu par équivalence, accueillant près de 20 000 étudiants.

Cependant le fait que cet enseignement soit organisé en trois cycles de deux ans chacun risquait de défavoriser la mobilité en cours d'études des élèves et la reconnaissance de leurs diplômes dans les autres pays d'Europe. C'est pourquoi le ministère de la culture et de la communication a entamé une large réflexion qui devrait aboutir à l'adoption par les écoles d'architecture du LIMADO dès la rentrée universitaire 2004/2005.

Contact : direction de l'architecture et du patrimoine
8 rue Vivienne - 75002 Paris.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

L'organisation élaborée par la direction de l'architecture et du patrimoine avec les écoles d'architecture vise, non seulement à modifier le cursus, mais aussi à améliorer la qualité de l'enseignement et à la rendre plus pertinente au regard des évolutions de la profession. Le **diplôme d'architecte**, délivré après 5 ans d'études (grade de Master), sanctionnées par un projet de fin d'études, sera le socle de la diversification des métiers.

Une formation d'une année au sein des écoles d'architecture permettra à l'architecte de maîtriser les principaux volets de la maîtrise d'œuvre : mise en œuvre d'un projet et d'un chantier, gestion d'une agence et des travaux, maîtrise des délais et des coûts. Cette capacité à être **maître d'œuvre** pourra être obtenue une année après le diplôme d'architecte (bac+6) ou dans le cadre de la validation des acquis professionnels.

Les architectes qui souhaiteront approfondir ou aborder un thème particulier pourront suivre des formations continues liées à des **diplômes de spécialisation ou d'approfondissement**. La réforme favorisera ainsi l'offre professionnelle dans des secteurs comme le projet urbain, la réhabilitation, le paysage... En effet, la société a de plus en plus recours à des architectes dans les interventions sur le cadre de vie urbain ou paysager, auprès des lieux où se fait l'architecture et des responsables de la commande publique ou privée, et non plus uniquement pour assumer la maîtrise d'œuvre des constructions. Enfin les diplômés architectes qui auront choisi de suivre une formation à bac+8 pourront obtenir un **doctorat en architecture**, ce qui renforcera la reconnaissance de l'architecture comme discipline universitaire à part entière.

Médias**JEAN-FRANÇOIS HÉBERT ASSURERA LA COORDINATION D'UNE ACTION NATIONALE DE REFUS DE L'INTOLÉRANCE**

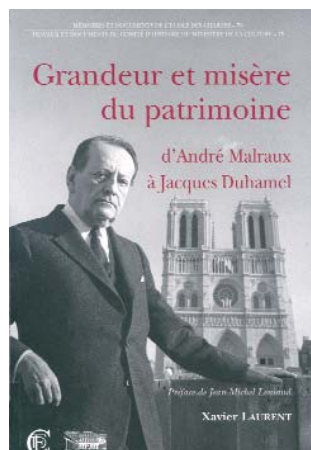
Face à la multiplication d'actes marquant une montée de la violence, de l'intolérance, du racisme et de l'antisémitisme, Jean-Jacques Aillagon a réuni le 26 novembre l'ensemble des présidents des réseaux de la création et de la diffusion culturelle afin de les mobiliser pour réaffirmer que la culture doit être l'expression même de la tolérance et du désir de vivre ensemble. Les présidents des sociétés nationales de radio et de télévision ont été notamment associés à cette réunion. L'organisation au cours des prochains mois d'une action nationale de refus de l'intolérance a été confiée à Jean-François Hébert, Président de la Cité des sciences et de l'industrie, qui sera chargé d'en assurer la coordination.

AUDIOVISUEL PUBLIC : L'ÉTAT DOIT TÉMOIGNER DE LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Jean-Jacques Aillagon, et Tokia Saïfi, secrétaire d'État au développement durable, ont reçu le 8 décembre une dizaine de journalistes et de professionnels de l'audiovisuel issus de l'immigration. Cette réunion informelle visait à mieux identifier les difficultés spécifiques que ces professionnels peuvent rencontrer dans l'accès à leur métier et dans l'exercice de leurs responsabilités. Outre la nécessité de veiller à la promotion d'une meilleure égalité des chances et d'une plus grande conformité du paysage humain des médias, les ministres ont rappelé que, en ce qui concerne le secteur public, le Premier Ministre avait le 10 avril dernier, à l'issue du comité interministériel à l'intégration, « invité la télévision publique à témoigner de la diversité des composantes constitutives de la société française ». Ils ont précisé qu'il s'agissait d'un objectif de cohésion nationale sur lequel l'audiovisuel public devrait être exemplaire.

UNE MISSION SUR L'AUDIOVISUEL PUBLIC EN RÉGION

Une mission d'étude sur les perspectives de développement de la production audiovisuelle en région a été confiée par la direction au développement des médias (DDM) et par le centre national de la cinématographie (CNC) au producteur Jean-Pierre Bertrand, fondateur notamment avec Jean-Marie Cavada de « La Marche du siècle ». Il s'agira de déterminer les incidences que pourront avoir la montée en puissance de France 3 Régions, les décrochages locaux de certaines chaînes généralistes hertziennes et l'arrivée de chaînes locales sur le tissu audiovisuel économique régional.

**Publication
POUR UNE HISTOIRE DU PATRIMOINE DE 1958 A 1973**

La période des Trente Glorieuses n'a pas bonne presse dans le domaine de l'architecture ; « années de béton », qui auraient vu la naissance des « grands ensembles » et de la « rénovation urbaine ». Pourtant, au même moment, en 1958, Malraux fixait, parmi les grandes missions du ministère de la culture, celle « d'assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel de la France ». Dans *Grandeur et misère du patrimoine*, Xavier Laurent se demande comment la rue de Valois a pu concilier son devoir de conservation avec son soutien délibéré aux avant-gardes ?

Xavier Laurent, *Grandeur et misère du patrimoine* (d'André Malraux à Jacques Duhamel), préface de J-M Leniaud, collection « Travaux et documents du comité d'histoire du ministère de la culture », La Documentation française, 2003, 30 euros



Hartford, 1979, from « *A Storybook Life* », 2003 © Philip-Lorca diCorcia. Courtesy pace/MacGill Gallery, New York.

**Photographie
LA VIE QUOTIDIENNE SELON PHILIP-LORCA DICORCIA
Du 14 janvier au 15 mars au Centre national de la photographie à Paris**

Pour éclairer sa série de photographies *A Storybook Life*, Philip-Lorca diCorcia (né en

1953) souligne qu'il ne « *croit pas que tout doive être conscient* » ou « *rationnel* » dans le processus de création. Sous la forme d'une longue frise d'une quarantaine de mètres, 76 photos montrent la banalité des rituels de vacances ou ménagers de notre vie quotidienne. Certains protagonistes regardent la télévision au lit, d'autres sourient à leurs animaux, un bébé marche à quatre pattes. Tout est banal et rien ne l'est. Les personnages apparaissent dans une lumière trop brillante sous laquelle ils empruntent les expressions figées des mannequins. Ces photos suggèrent une histoire de la vie et, aussi, en pointillés, une histoire de la vie de diCorcia.

CNP, Hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris, www.cnp-photographie.com

**Diversité culturelle
TABLE RONDE FRANCO-ALLEMANDE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE**

« *La diversité culturelle, source de création : biens culturels, politique audiovisuelle et mondialisation* », tel était le thème de la table ronde organisée à Sarrebruck, les 20 et 21 novembre par Peter Müller, ministre-président de la Sarre et plénipotentiaire pour les relations culturelles franco-allemandes, Christina Weiss, ministre déléguée auprès du chancelier fédéral pour la culture et les médias et Jean-Jacques Aillagon. Ils sont convenus dans une déclaration commune, la déclaration de Sarrebruck, d'œuvrer en très étroite collaboration au sein de l'UNESCO à l'élaboration d'un projet de convention internationale sur la diversité culturelle. Ils se sont également félicités des avancées que le projet de traité constitutionnel pour l'Europe comporte pour la diversité culturelle. La déclaration propose de faciliter un meilleur accès aux médias du pays partenaire et de renforcer les échanges d'informations et les actions communes en matière de patrimoine. Elle défend aussi l'importance du service public de radiodiffusion dont les missions et le financement doivent tenir compte des traditions juridiques et constitutionnelles de chaque État-membre.



Exposition

UN NOUVEAU MUSÉE À PÉRIGUEUX

Le musée gallo-romain de Périgueux, Vesunna est tout entier consacré à l'antique ville de Vésone, fondée vers l'an 16 avant notre ère. Réalisé par l'architecte Jean Nouvel, il recouvre les vestiges d'une vaste demeure gallo-romaine, ornée de peintures murales, découverte en 1959 au sein de l'antique Vésone. Outre une exposition permanente sur Vésone depuis l'automne, le musée présente des collections, datées du I^{er} au III^e siècle de notre ère, parmi lesquels un exceptionnel ensemble de pierres sculptées provenant du rempart du Bas-Empire et des enduits peints découverts sur la domus. Il constitue également le point de départ d'une promenade au cœur de l'antique, permettant notamment de découvrir l'imposante Tour de Vésone, haute de 27 mètres, les vestiges de l'amphithéâtre du I^{er} siècle et le rempart du Bas-Empire qui fut sculpté à partir de la fin du III^e siècle. Le financement des travaux (9,36 millions d'euros TTC) a été assuré par la DRAC Aquitaine (45 %), le Conseil Régional d'Aquitaine (20 %), le Conseil Général de la Dordogne (20 %) et la ville de Périgueux (15 %).

Vesunna - Musée gallo-romain de Périgueux, Parc de Vésone, 20 rue du 26^e RI 24000 Périgueux.

Tél. : 05 53 53 00 92

UN RENDEZ-VOUS DE LA GÉNÉROSITÉ POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉES

Jusqu'au 15 janvier

Pour participer à l'opération caritative « Don en fêtes », l'Association Emmaüs, l'Association des Paralysés de France (APF) et le Comité Catholique contre la Faim et Pour le Développement (CCFD), recueilleront vos dons au moyen d'une des 5 millions d'enveloppes mises à la disposition du public mais aussi par le biais du site internet www.don-en-fetes.org de l'opération ou en appelant le numéro d'appel gratuit : 0811 908 108.

NOMINATIONS

GUY AMSELLEM, COMMISSAIRE FRANÇAIS DE LA SAISON POLONAISE EN FRANCE EN 2004

Né en 1960, Guy Amsellem, administrateur civil, rejoint la direction de la musique et de la danse au ministère de la culture où il est chef de département de la diffusion (1989-1991) avant de devenir conseiller technique au cabinet de Georges Kiejman, ministre délégué à la communication (1991-1992) puis directeur du cabinet de Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement (1992-1993). Rapporteur à la Cour des comptes (1993-1994), il est ensuite directeur général de l'Union centrale des arts décoratifs (1994-1998) puis délégué aux arts plastiques au ministère de la culture (1998-2003) où il était également président du Centre national des arts plastiques durant cette même période. Il succède aujourd'hui à Bernard Faivre d'Arcier qui assurait la préparation de la saison polonaise en France Nova Polska aux côtés du commissaire polonais Ryszard Kubiak. Nova Polska aura lieu de juin à décembre 2004.

RECTIFICATIF

Nous avons indiqué par erreur dans notre précédente édition (n° 112, décembre 2003) que l'exposition *Antoine Watteau et la fête galante* aurait lieu au Cateau-Cambresis : elle se tiendra au musée des beaux-arts de Valenciennes du 6 mars au 14 juin 2004 et rassemblera un ensemble prestigieux de peintures et de dessins sur le thème de la fête galante.

CULTURE.FR

La Louisiane française, 1682-1803



À l'occasion du bicentenaire de la vente de la Louisiane aux États-Unis en 1803, le site « La Louisiane française », permet de découvrir l'histoire de la France en Amérique du Nord jusqu'à cette cession. A

travers plus de 300 documents d'archives émanant de nombreuses institutions françaises et américaines dont le Centre historique des archives nationales et le Centre des archives d'outre-mer, l'histoire et la culture de cette colonie sont retracées avec une riche iconographie et des extraits sonores.

Ce site, accessible aux publics francophones et anglophones, est édité par la direction des archives de France (délégation des célébrations nationales) et la direction de l'administration générale (mission de la recherche et de la technologie).

www.louisiane.culture.fr

Marc-Antoine Charpentier, musicien du baroque



Reconnu aujourd'hui comme l'un des plus grands compositeurs de l'époque baroque, la France rend hommage cette année à Marc-Antoine Charpentier (1643-1704). À cette occasion, de nombreuses

manifestations seront organisées. Un site s'en fait l'écho présentant sa vie, des concerts, des colloques en passant par l'édition de ses manuscrits. Il mettra en lumière ce compositeur de l'ombre qui maîtrisa aussi bien la musique religieuse que la musique profane. Le 22 février, la journée de l'union européenne des radios transmettra en direct et en simultané sur les radios concernées une quinzaine de concerts.

<http://www.charpentier.culture.fr/>

LE PRIX MÖBIUS POUR « PARIS, VILLE ANTIQUE »

Le festival international du multimédia Möbius a remis le 8 novembre à Athènes son premier prix pour la catégorie « culture et patrimoine » au site « Paris antique » créé par le ministère de la culture et de la communication. Conçu par Alban-Brice Pimpaud, de la Mission recherche et technologie, il présente pas moins de 14 siècles de recherches jusqu'aux fouilles les plus récentes menées dans la capitale. L'occasion de retrouver en 3D les principaux monuments gallo-romains de Lutèce.

Édité par la direction de l'administration générale (mission de la recherche et de la technologie) et le Centre des monuments nationaux à partir de l'ouvrage Paris, ville antique de Didier Buisson (éditions du patrimoine).

www.paris.culture.fr

C-ALBUM, LE PAPILLON DE LINNÉ

Autour de Laurent Ungerer, le fondateur du bureau de création graphique, c-album, Tiphaine Massari, Jean-Baptiste Taisne, Anna Radecka et Rachel Pflieger ont été chargés de concevoir l'affiche et l'identité visuelle de l'année George Sand.

Laurent Ungerer, fondateur en 1996, avec Anne Proff et Jean-Baptiste Taisne, du bureau de création graphique c-album, nous fournit la clef de ce nom énigmatique : « *c-album est le nom d'un papillon découvert par le naturaliste Linné en 1758 et dont une des particularités est de porter sous son aile la marque d'un « c » blanc, d'où son nom puisque album signifie blanc en latin* ». nous explique-t-il en nous montrant quelques exemplaires dudit papillon soigneusement épinglés dans une boîte. Comme une figure tutélaire ou une statuette magique africaine. Sans lien avec le graphisme ? Pas si sûr. Cette marque apparaît comme une signature que la nature aurait apposée, ou mieux, imprimée sur le revers de l'aile de l'insecte. Joli symbole pour une agence de création graphique.

« De nouvelles aventures graphiques »

Sous l'égide de Laurent Ungerer, les jeunes gens qui composent aujourd'hui c-album, tous sortis de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, travaillent donc au sein d'un

c-album en 3 dates :

1996 : création du bureau de création graphique par Laurent Ungerer, Anne Proff et Jean-Baptiste Taisne

1996 : ils réalisent leur première commande pour l'exposition *Un après-midi avec Mallarmé et Gauguin* pour le Musée Stéphane Mallarmé

2004 : conception graphique de l'identité visuelle de l'année *George Sand*

« bureau de création graphique », plutôt que d'une agence. Le mot flirte avec « le bureau des recherches surréalistes » fondé par André Breton en 1924 ou avec la Factory d'Andy Warhol dans les années 70 : même goût pour les expérimentations, mais sans le côté dogmatique.

« *c-album, c'est l'idéal sans idéalisme* » : ils applaudissent à la formule de Jean-Baptiste Taisne. Traduisons : sens du réel, sens du concret, sens des responsabilités. Ce qui ne veut pas dire absence de rêve ou négation de l'élégance. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la magnifique bouche du catalogue des *Années Pop* (Centre Pompidou, 2001), leur travail poétique et rigoureux pour l'exposition *Le cerveau intime* à la Cité des sciences et de l'industrie (2002) ou la remarquable affiche en papier découpé de l'exposition *Matisse au Maroc* de l'Institut du monde arabe (1999).

La « signature », quant à elle, sera toujours collective. Pas du tout par refus des individualités. Au contraire. Plutôt pour éviter de tomber dans ce qu'ils appellent « le réflexe stylistique » (plaquer toujours le même style sur des sujets toujours différents).



© c-album

Leur « éthique » est donc très modeste et très exigeante à la fois : écouter, encore écouter, et entendre, au sens de comprendre. Entendre le désir du commanditaire. Chaque « commande » (ils insistent bien sur ce mot) doit faire l'objet d'un travail de défrichage, de débroussaillage, d'expérimentations diverses. « *Il faut tirer un fil, nous explique Laurent Ungerer. Parfois c'est le bon fil, parfois non* ». « *Ce qui est important, c'est le processus* » résume Tiphaine Massari.

L'identité visuelle de l'Année George Sand

En tout cas, toute l'équipe tombe d'accord sur un point : « *chaque commande constitue pour nous une nouvelle aventure graphique* » souligne Rachel Pflieger, collaboratrice régulière. Ces « aventures » sont-elles avant tout centrées sur le domaine culturel ? Et concernent-elles plutôt le secteur public que privé ? « *Nos clients sont avant tout d'importantes institutions culturelles publiques*, nous précise Laurent Ungerer, le Centre Pompidou, l'Institut du monde arabe et la Bibliothèque nationale de France font appel à nous. Mais nous avons

travaillé aussi pour l'imprimerie *Caractère* à Aurillac en 2002 et pour la célèbre *grammaire Bescherelle* éditée chez Hatier (1997) dont nous avons repensé complètement la charte graphique ».

Aujourd'hui, pour créer « l'identité » de l'année George Sand en 2004 (voir p. 3), ils ont préparé pour le ministère de la culture une intervention en deux temps. « *L'affiche, nous précise Anna Radecka, s'inspire directement de la Marianne qui symbolise la France* ». Sauf que le visage projeté sur le « bleu, blanc, rouge » n'est pas un profil abstrait mais un portrait frontal et stylisé de George Sand. Second temps du dispositif, Anna a imaginé des pages d'un tout autre style, où se mêlent papiers peints, séries de portraits au pochoir, motifs floraux et mouvements très personnels où l'on sent que sa main court librement. La dernière réussite du papillon de Linné, en somme. En attendant la prochaine.

Info pratiques :

c-album
bureau de création graphique
175, rue Blomet 75015 Paris
Tél. : 01 56 08 37 70